

TIPHAINE CARIOU EN COLLABORATION AVEC FABIENNE BOURDAIS, LAURENCE SAUVEZ, CHRISTIAN BABONNEAU, STANISLAS DUBS, SÉBASTIEN BOUEILH, DANIEL GRUNENWALD ET NICOLAS BOISNEAU

LES VIOLENCES SEXUELLES EN LIGNE DE MIRE

TOUTE UNE VAGUE DE RÉVÉLATIONS D'AGRESSIONS SEXUELLES A SECOUÉ CES DERNIERS MOIS LE MONDE SPORTIF. ALORS QUE LA PAROLE DES VICTIMES SE LIBÈRE, LES ACTIONS SE METTENT EN PLACE, TANT DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS QUE DE CELUI DES FÉDÉRATIONS.



Dans le monde entier ces dernières années, les révélations d'agressions sexuelles ont gangrené le milieu sportif. Plus près de nous, le témoignage de Sarah Abitbol, ancienne patineuse professionnelle violée par son entraîneur alors qu'elle était adolescente, fut spécialement édifiant. De plus, il semble avoir véritablement libéré la parole de plusieurs centaines d'athlètes et de sportifs amateurs. Ces témoignages qui s'enchaînent depuis plus d'un an font également suite à l'enquête du site web Disclose *Le revers de la médaille*, qui met au jour des dysfonctionnements fondamentaux dans le traitement des violences sexuelles dans le milieu sportif.

Les violences sexuelles dans le sport sont devenues, heureusement, une priorité nationale de l'actuelle ministre des Sports, Roxana Maracineanu. Depuis l'an dernier, son ministère a décidé de s'emparer des situations de violences sexistes ou sexuelles. Dans cet objectif, une convention sur ce thème a été mise en place le 21 février 2020 annonçant la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles dans le sport. Cette convention a été suivie par un



Fabienne Bourdais, déléguée ministérielle en charge de la lutte contre les violences dans le sport

point d'étape le 1^{er} juillet exposant les actions en cours menées par le gouvernement, notamment tout ce qui est sécurisation du traitement des signalements pour des faits de violence. L'année 2020 a été marquée par la création d'une cellule dédiée à la direction des sports. Y sont recensés les signalements qui émanent des victimes elles-mêmes, de leur entourage, des fédérations et des services du ministère. Cette libération de la parole s'est traduite par un nombre important de signalements tout au long de l'année. Le 1^{er} juin dernier, nous avons enregistré 177 personnes mises en cause dans différentes affaires, en décembre nous en étions à plus de 350. Chaque signalement porté à notre connaissance donne lieu à une enquête administrative. L'objectif est de mieux articuler les différentes procédures judiciaires, administratives mais aussi disciplinaires de la responsabilité des fédérations lorsque le mis en cause est licencié, explique Fabienne Bourdais, déléguée ministérielle en charge de la lutte contre les violences dans le sport. C'est pour cette raison que la ministre des Sports a demandé à chaque fédération sportive du territoire de désigner en son sein un correspondant de lutte contre les violences sexuelles. Cette personne devient ainsi l'interlocuteur exclusif de la cellule du ministère des Sports.

**L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ MARQUÉE
PAR LA CRÉATION D'UNE CELLULE
DÉDIÉE À LA DIRECTION DES SPORTS**



L'autre grande avancée de l'année passée est l'extension début 2021 du contrôle d'honorabilité à tous les éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS (établissement d'activités physiques et sportives) bénévoles licenciés des fédérations sportives : *La question du contrôle d'honorabilité des bénévoles est fondamentale : on a estimé le public concerné à 2 millions de personnes. Cette obligation existe déjà dans le code du sport. Il est aujourd'hui possible de vérifier l'honorabilité d'un bénévole mais cela ne se fait que de manière aléatoire. L'enjeu est de rendre ce contrôle obligatoire, systématique et automatique. Un des objectifs de la ministre serait une évolution législative qui permettrait d'embrasser un public beaucoup plus large, incluant toutes les personnes en contact avec des mineurs comme les arbitres,* détaille Fabienne Bourdais.

Dans le champ de la prévention, la déléguée ministérielle rappelle régulièrement le fait que la majorité des violences s'exerce dans la sphère familiale. Le sport a donc un rôle à jouer dans la prévention globale des faits de violence, dans toutes les strates de notre société : *La prévention n'est pas une affaire de spécialiste, mais une question de vigilance collective. Nous sommes tous concernés,* aime-t-elle rappeler. Les violences sexuelles n'ont de place ni dans le sport, ni ailleurs. Et en tant que citoyen de demain, nous avons tous un rôle à jouer.

LES VIOLENCES SEXUELLES N'ONT DE PLACE NI DANS LE SPORT, NI AILLEURS

LA FSCF, UNE FÉDÉRATION ENGAGÉE

Elle s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre les violences sexuelles : *elle considère en effet qu'elle n'est pas plus immunisée contre ce fléau que les autres fédérations et organisations sportives. Nous avons entamé une réflexion sur cette problématique il y a 2 ou 3 ans. Nous avons fait intervenir l'association Colosse aux pieds d'argile à plusieurs séminaires de formateurs pour que ses membres puissent exposer leurs actions,* informe Laurence Sauvez, ancienne référente Violences sexuelles à la fédération.

Depuis peu, un réseau partenarial vient en effet renforcer l'action fédérale, sur la base de la convention nationale signée avec l'association Colosse aux pieds d'argile en novembre 2019 lors du congrès annuel de la fédération. Elle a pour objet la prévention et la sensibilisation aux risques d'agressions sexuelles et de bizutage dans le milieu sportif.



**PRISE DE PAROLE
DE SÉBASTIEN
BOUEILH, PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION
COLOSSE AUX
PIEDS D'ARGILE
LORS DU 107^E
CONGRÈS FÉDÉRAL
À VALENCIENNES**



EN NOVEMBRE 2019, UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE A ÉTÉ SIGNÉE LORS DU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION

À travers celle-ci, qui prendra fin le 31 août 2023, la fédération et l'association ont décidé de s'associer dans le but de contribuer mutuellement à la réalisation de leurs objectifs, notamment la formation de la population des comités et des associations face aux risques d'agressions sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage. L'association s'engage par exemple à animer des sessions de sensibilisation et/ou de formation mais aussi à aider et à accompagner les victimes d'agressions sexuelles et assister la fédération en cas de signalement. La fédération, quant à elle, s'engage entre autres à fournir aux diverses associations et structures les documents de sensibilisation : *Cette convention nous apporte des outils très concrets et des conseils pratiques et pragmatiques. Avant la mise en place du contrôle d'honorabilité, certaines procédures manquaient de clarté. Cela nous a donc aidé à clarifier les conduites à tenir. À travers la convention, notre objectif est de faire venir l'association au moins une fois par an, pour une grande intervention de formation ou d'information*, explique Laurence Sauvez.

L'EXEMPLE DES COMITÉS LOIRE-ATLANTIQUE / PAYS-DE-LA-LOIRE

Suite à la signature de la convention *Colosse aux pieds d'argile*, les agents de développement en région Pays-de-la-Loire se sont emparés du sujet en créant un panel d'outils pour soutenir victimes et associations. Récemment, le comité régional a été confronté à deux affaires d'abus sexuels. La première en avril 2019 avec l'enquête policière visant un entraîneur en Loire-Atlantique suite à un dépôt de plainte. L'autre en septembre 2020 avec celle d'un ancien entraîneur pour viol et agression sexuelle sur mineurs de moins de 15 ans, également en Loire-Atlantique, mais pas directement dans un club affilié à la fédération : *Lors de la première affaire, nous nous sentions démunis. Tout ce que nous avons pu faire c'est demander à cet entraîneur de ne plus exercer dans un cadre départemental et régional et proposer à la gymnaste des séances avec une psychologue. Cela a été un déclencheur pour nous. Lors de la 2^e affaire, nous avons travaillé sur le sujet et avons des outils à proposer. Nous avons immédiatement organisé une intervention de l'association Colosse aux pieds d'argile et celle d'un psychologue avec les parents inquiets*, explique Daniel Grunenwald, président du comité régional.



Daniel Grunenwald, président du comité régional des Pays-de-la-Loire



Un travail ambitieux à l'image du site Internet conçu spécialement sur le sujet et qui peut être considéré comme une déclinaison de

la convention fédérale à l'échelle régionale afin d'accompagner les associations. Pionniers en la matière, les comités départemental et régional ont mis en place des actions s'inscrivant dans les travaux menés par la ministre des Sports, et qui ont pour objectifs de prévenir, libérer la parole et accompagner les victimes au moyen d'outils interactifs et d'un soutien psychologique via une prise en charge de plusieurs séances avec un médecin.



Nicolas Boisneau, agent de développement au comité régional des Pays-de-la-Loire

Créé par le comité départemental, le livret d'accompagnement a été dupliqué au sein du comité régional Pays-de-la-Loire et validé par la fédération. Cet outil est mis à disposition des dirigeants, des animateurs et autres personnes engagées au sein des associations : *Le livret d'accompagnement présente notamment des actions simples à mettre en place afin d'éviter les situations qui pourraient être propices à la pédocriminalité comme l'accès réglementé aux*

vestiaires ou aux douches, ou tout ce qui concerne les déplacements, détaille Nicolas Boisneau, agent de développement régional. Grâce à une subvention du Fonds pour le développement de la vie associative, le comité a également pu réaliser une vidéo illustrant toutes ces situations en pratique.

Baptisée *Tous concernés*, la plateforme numérique nouvellement créée comporte notamment un chat en ligne *Start To Talk*^[1] facilitant la libération de la parole avec des questions préétablies. À la fin du questionnaire, les éventuelles victimes peuvent être recontactées si elles le souhaitent par le psychologue avec lequel le comité collabore : *La création de ces outils nous a demandé plusieurs mois de travail. Maintenant, il ne reste plus qu'à aller sur le terrain et faire notre travail de prévention et d'action. Nous souhaitons dans les mois à venir proposer des conférences sur le sujet, présenter nos outils au niveau local, former les éducateurs et les dirigeants*, ajoute Nicolas Boisneau. Les idées ne manquent pas !

[1] Commencer à parler



LE MOT DE LAURENCE SAUVEZ,

ANCIENNE DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE ET ANCIENNE RÉFÉRENTE NATIONALE VIOLENCES SEXUELLES à la fédération (2019-2020)



Fin 2019, j'ai été désignée référente nationale pour tout ce qui est violences sexuelles. Cela signifie qu'à la fédération je suis la personne ressource pour traiter cette problématique. Pendant un an, mon rôle a été d'orienter, de conseiller mais aussi de recueillir des témoignages et de faire des signalements à mon administration. Dans le cadre des projets sportifs fédéraux, il y a des financements possibles sur toutes les actions de prévention et de lutte contre les violences, notamment celles à caractère sexuel. En tant que référente, j'ai eu à cœur que cela soit inscrit dans le projet fédéral pour mieux lutter contre ce fléau.

LE MOT DE CHRISTIAN BABONNEAU, PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION

La fédération a toujours essayé d'être avant-gardiste en proposant, depuis de nombreuses années, en déclinaison de son projet éducatif, des formations intégrant – notamment – le nécessaire respect de l'intégrité physique, mentale et morale de nos adhérents. Mais c'est suite à ma rencontre avec Sébastien Boueilh, à Dax, en 2017, qu'elle s'est rapprochée de l'association Colosse aux pieds d'argile pour s'emparer de cette question des violences sexuelles. Notre référent en la matière a comme rôle d'informer les relais locaux, les comités départementaux et régionaux mais aussi les commissions nationales. Notre objectif global est de faire de la prévention, de libérer la parole et de déculpabiliser les jeunes qui ont subi des violences, mais aussi d'empêcher les prédateurs de nuire. C'est pour cette raison que, dans un proche avenir, nous allons organiser régulièrement sur



le territoire des actions avec Colosse aux pieds d'argile mais aussi d'autres partenaires locaux. Et nous allons augmenter le nombre de ces interventions.

ENTRETIEN AVEC SÉBASTIEN BOUEILH, FONDATEUR DE L'ASSOCIATION COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE qui a pour mission la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles dans le milieu sportif.



POURQUOI AVEZ-VOUS CRÉÉ CETTE ASSOCIATION EN 2013 ?

Cette association est née de mon histoire personnelle. Entre mes 11 et 16 ans, j'ai été violé par un pédocriminel, faisant partie de ma sphère familiale. La force de mon prédateur était la manipulation et l'abus de confiance à travers du chantage et des menaces. J'ai créé cette association suite au procès qui l'a condamné à 10 ans de réclusion criminelle. Ancien rugbyman professionnel, j'ai voulu que cette association sensibilise les jeunes aux violences sexuelles dans le sport.

QU'EST-CE QUE LE PROCÈS ET LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION ONT CHANGÉ POUR VOUS ?

Après le procès, je suis passé d'un monde de haine à un monde apaisé grâce au fait que j'avais parlé. Créer une association m'a amené sur le chemin de la résilience. Avant,

j'étais dans un mécanisme d'autodestruction. D'ailleurs je me suis fait tatouer sur l'avant-bras le message « on ne sait jamais ce que le passé nous réserve ». Jamais je n'aurais imaginé faire de ce combat mon métier. Jamais je n'aurais imaginé être force de propositions auprès des ministères et des institutions. Et l'actualité nous donne raison d'exister.

COMMENT L'ASSOCIATION ÉVOLUE-T-ELLE DEPUIS 2013 ? RECEVEZ-VOUS BEAUCOUP DE TÉMOIGNAGES ?

Plus la parole se libérera chez les athlètes de haut niveau et plus cela donnera du courage aux autres. La médiatisation des affaires provoque une synergie et finit par faire boule de neige. À l'association, nous recevons énormément de témoignages. En un an, notre psychologue a accompagné 350 victimes. Quand j'ai créé l'asso et que je parlais de ce sujet, je marchais sur des œufs. Cela faisait peur. Depuis 2018, les choses ont évolué. De nouvelles mesures portent leurs fruits, comme la mise en place d'un référent pour les violences sexuelles dans chacune des fédérations.

QUELS SONT VOS PROJETS POUR LES MOIS À VENIR ?

Aujourd'hui, nous sommes conventionnés avec 40 fédérations et l'association vient d'être reconnue d'utilité publique. Pour nous, la prochaine étape est de pouvoir se porter partie civile auprès des fédérations, des victimes ou des clubs qui sont impactés par ce fléau.

ENTRETIEN AVEC STANISLAS DUBS, JURISTE À LA FÉDÉRATION ET RÉFÉRENT NATIONAL pour la lutte contre les violences sexuelles dans le sport à la fédération depuis le 1^{er} janvier 2021



COMMENT DÉFINIT-ON LES VIOLENCES SEXUELLES ?

Ce type de violences regroupe les agressions sexuelles, des comportements basés sur la force, la menace ou la contrainte. Cela peut prendre la forme de viols, d'attouchements et autres.

Les atteintes sexuelles sont des actes de pénétration sexuelle qui sont commises par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans. Quant au harcèlement sexuel, il peut se définir comme une violence sans impact sur l'intégrité physique qui peut prendre la forme de chantage ou d'humiliations répétées.

OÙ PEUVENT S'ADRESSER LES VICTIMES POUR PORTER PLAINE ?

Il existe plusieurs possibilités. Se rendre à la police ou prendre rendez-vous au service social de la mairie. On peut aussi contacter les associations d'aide aux victimes. Dans le monde sportif, il est possible de parler aux dirigeants de club ou de comité départemental et régional. Il est également possible de contacter directement la fédération. Depuis l'an dernier, les écoutants du 119, le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, ont reçu une formation spécifique par la direction des Sports.

QUE VA APPORTER LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ ?

Depuis début janvier, les éducateurs bénévoles mais aussi les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives comme les présidents, les secrétaires ou les trésoriers de nos associations affiliées et de nos structures déconcentrées sont assujettis à ce contrôle. C'est une protection supplémentaire contre la récidive. Cela permet aux parents et aux licenciés d'avoir une totale confiance dans le club qui l'accueille. Ce contrôle d'honorabilité s'inscrit dans une démarche de transparence afin d'éradiquer ces comportements dans le monde sportif.

QUEL VA ÊTRE LE RÔLE DES FÉDÉRATIONS ?

Les fédérations ont une responsabilité nouvelle et un rôle très actif à jouer : c'est mon service qui va cibler les licenciés étant soumis à ce contrôle, puis transférer les données sur une plateforme sécurisée du ministère en charge des Sports afin d'opérer un croisement de fichier avec le FIJAIS (le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes). Ce fichier recense les personnes majeures ou mineures condamnées pour certaines infractions sexuelles ou violentes. C'est un travail de longue haleine, mais nécessaire.

PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service juridique de la fédération à juridique@fscf.asso.fr

CHIFFRES CLÉS

Près
d'1 enfant sur 5
est victime de violences sexuelles
en Europe.

Environ
1/3
des enfants victimes d'abus
ne parlent à personne.

Pour
70% à 85%
des enfants victimes,
l'agresseur est un proche.

Source : Livret d'accompagnement comité régional Pays-de-la-Loire de la fédération

NUMÉROS D'URGENCE

- Le **119** peut être composé 24h/24 et 7j/7. Ce numéro est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou risquant de l'être : violences psychologiques, physiques et sexuelles, cyber harcèlement, conflits parentaux, etc.
- Le **17** et le **112** (appel depuis un portable) permettent d'être en lien avec les services de police lorsque vous êtes **en danger ou que vous constatez que quelqu'un est en danger** : violences, agressions, vol à l'arraché, etc.

Source : www.ain.fr



SITES À CLIQUER

- www.colosseauxpiedsdargile.org
- <https://tousconcernes.fscf-paysdelaloire.fr/>
- <https://eaps.sports.gouv.fr/>
(portail de déclaration des éducateurs sportifs)
- www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/violences-sexuelles/